

Un Belge sur 4 ne lit pas

LIVRES Les chiffres clés de la lecture et de l'édition

- Le marché du livre en français se stabilise en Belgique.
- La part des éditeurs belges y diminue d'année en année.

Quatorze habitants sur cent ne lisent pas de livre. C'est sans doute la statistique 2015 culturellement la plus déprimante de cette exploration du marché du livre en Belgique francophone. Et elle l'est encore plus que vous le croyez parce que cette statistique provient d'un sondage réalisé par internet. Il y manque donc les personnes non connectées et les analphabètes. A vue de nez, c'est bien au moins 25 % de Belges qui ne lisent pas de livres, ni imprimés, ni numériques, estime l'Association des éditeurs belges. Un Belge sur quatre. C'est beaucoup. D'ailleurs un sondage plus ancien, et non renouvelé depuis, ni donc confirmé, précisait que 68 % seulement des Belges avaient lu un livre au cours des douze derniers mois.

On a quand même vendu pour 246 millions d'euros de livres imprimés en langue française en Belgique en 2015. C'est 0,6 % de plus qu'en 2014. En euros constants, c'est 0,1 %. Une stabilisation donc. Qui vient après plusieurs années de pertes. Cette stabilisation se retrouve dans le budget « livres » annuel moyen du Belge francophone, qui fait mieux qu'en 2014 : 130,7 euros pour l'imprimé, 82,50 pour le numérique.

Cette situation de quasi-stagnation est sans doute la résultante

de trois phénomènes différents : le recul, parmi les acheteurs de livres, de la part des « grands lecteurs » (ceux qui achètent plus de vingt ouvrages par an) ; la concurrence, particulièrement auprès des jeunes, des nouvelles formes de loisirs ; la disponibilité croissante de contenus gratuits sur internet. En tout état de cause, année après année, les ménages consacrent une part toujours moins importante de leurs revenus à l'achat de livres.

Benoît Dubois, le président de l'Adeb, l'Association des éditeurs de Belgique, est pessimiste. L'avenir passe par les jeunes. « Or, dit-il, comment vouloir que des jeunes aient le goût de la lecture quand il n'y a pas de livres chez eux ? On ne peut pas ne pas lier cela avec les 30 % d'échec en français en fin de primaire, les 15 % en secondaire et les 25 % de la population bruxelloise qui n'est pas qualifiée pour décrocher un job. »

Voilà donc le rôle des écoles et des bibliothèques publiques encore davantage mis en avant. A l'école, c'est le Plan lecture qui doit pallier cette intenable situation. Il a été initié l'année passée, il est en cours de concrétisation. Quant aux bibliothèques publiques, leur bilan est loin d'être négatif. Et là, ce sont les chiffres 2014 qui comptent. Le nombre de bibliothèques est passé de

493 à 500, leurs usagers de 763.328 à 814.865. Par contre, les prêts sont descendus de 10,4 millions à 9,8 millions. Problème. Un autre os : 22 nouvelles bibliothèques ont demandé leur agrégation en 2015 mais, par manque de moyens, elles n'ont pas obtenu leur reconnaissance. Et les années budgétaires 2016 et 2017 ne s'annoncent pas faciles.

Quarante trois éditeurs belges francophones emploient 1.479 personnes

« Il y a quand même moyen de se réjouir », sourit Jean-François Fuég, de la Fédération Wallonie-Bruxelles. On est parvenu à rassembler toutes les bibliothèques et à créer un consortium commun pour le prêt de livres numériques. En mars 2015, on a prêté 200 livres, en juin 2016, 2000. Ce n'est pas encore beaucoup, mais c'est en constante progression. »

Le livre numérique, tiens ! « Le livre numérique fait 12 % du marché du livre en Communauté française », explique Benoît Dubois. On lit d'abord du livre numérique pour le travail, d'abord du livre imprimé pour le loisir. » ■

JEAN-CLAUDE VANTROYEN

Toutes les infos sur lettresetlivre.cfwb.be, futursdulivre.be et adeb.be

L'ÉPINE DE TROP

La menace reprographique

Pour Benoît Dubois, le président de l'Association des éditeurs, la polémique de la reprographie menace le secteur déjà en souffrance de l'édition belge.

Rétroactes. La Cour européenne de justice a remis en cause un pan de la loi belge sur le droit d'auteur et sur l'activité de Reprobel, l'association qui collecte les droits de reproduction auprès des producteurs et utilisateurs

de photocopieuses et qui les redistribue aux éditeurs et aux auteurs. Ce système est remis en cause. Parce que la Cour estime que la modalité de perception du montant forfaitaire exigé des producteurs (HP, Lexmark, Canon...) n'est pas la bonne. Et que tout doit être reversé aux auteurs et pas aux éditeurs. Le gouvernement fédéral planche sur une nouvelle législation. Les éditeurs sont inquiets, on le comprend. Mais les auteurs aussi. Parce qu'ils ne sont rien sans éditeurs.

« Ce que l'on sait de la nouvelle loi, rugit M. Dubois, permettrait aux écoles, par exemple, d'acheter une pièce de théâtre, de la photocopier à des centaines d'exemplaires, de scanner et de distribuer par internet sans payer de droits d'auteur. Il n'y aurait plus de limites à l'usage de la photocopie à l'école. C'est du grand n'importe quoi. Les ministres concernés comprennent le droit au brevet de Monsanto mais ignorent totalement le droit d'auteur, le droit à la propriété intellectuelle. Le texte de loi proposé est une catastrophe. »

les éditeurs « Le livre, c'est d'abord une fête »

L'édition belge est en grande souffrance dans un marché stabilisé», explique Benoît Dubois, le président de l'Adeb, l'Association des éditeurs belges. D'ailleurs, la part des éditeurs belges de langue française dans le marché du livre diminue d'année en année. En 2015, le marché intérieur belge continue de dépendre à 72,5 % d'ouvrages étrangers, essentiellement français. La part des éditeurs belges avoisine donc les 28 %.

En 2015, les 43 maisons d'édition belges ont fait un chiffre d'affaires de 132 millions d'euros : 54 pour les livres imprimés publiés en Belgique, 78 pour les livres exportés. La part d'exportation augmente légèrement depuis 2013 par rapport à la part belge. Mais les chiffres d'affaires en Belgique comme à l'étranger diminuent d'environ 4 %.

Ces éditeurs ont publié 3.796 titres

(+12 %) en 2015. Et en ont vendu 3,9 millions d'exemplaires en Belgique (-5,5 %) et 12,2 à l'étranger (+1,8 %). « L'augmentation du nombre de titres n'est pas une bonne affaire, analyse Benoît Dubois, parce que ça augmente considérablement les stocks de livres à gérer et donc le risque lié à ces stocks. »

Il y a 43 maisons d'édition en Belgique francophone. Seules trois emploient plus de cent personnes, la plupart emploient trois personnes au plus. « Il y a un avantage, réagit Benoît Dubois : la flexibilité. Et un gros désavantage : la fragilité, particulièrement dans le secteur financier où la trésorerie n'est souvent pas assez solide pour réaliser des investissements. »

La production belge numérique en français est passée, elle, de 40,6 millions d'euros en 2014 à 45,7 en 2015. La part du nu-

mérique représente 9,6 % du chiffre d'affaires en langue française. Une augmentation de 1 % par rapport à 2014.

L'édition belge est donc malade. Comment la remettre d'aplomb ? Benoît Dubois répond en trois points : « D'abord arrêter de déréguler. En période de turbulences, on doit trouver une stabilité. Le système d'aide à l'édition devrait viser à la concentration plutôt que l'éparpillement. Et il faut à tout prix éviter les bouleversements, la catastrophe que nous annoncent les textes sur la reprographie (voir ci-contre). Ensuite, creuser l'idée d'un tax shelter pour tenter de faire revenir des investissements en Belgique. Et puis favoriser les circuits courts, les éditeurs de proximité. Enfin, arrêter de se plaindre. Le livre, c'est un outil culturel, une fête, et c'est ce qu'il faut mettre en avant. » ■

J.-C. V.

